

# Les carrières d'Asty-Moulin.

Par Eugène Hermann

Les carrières d'Asty-Moulin, bien que situées en limite du quartier, secouèrent cependant durant près d'une centaine d'années la quiétude des Bomellois riverains de ces « *détonantes exploitations* ». L'histoire est compliquée, mais ne manque certainement pas d'attrait pour les vieilles générations qui en ont gardé le souvenir, ni surtout pour les plus jeunes, ceux qui ne voient plus dans ce vaste site abandonné depuis trois décades par les carriers, qu'une zone de promenade bucolique hérissée de dangereuses falaises.



Une lettre daté du 14 Germinal de l'An II et adressée au citoyen Pérès, Préfet du Département de Sambre et Meuse, par le Directeur de la Fabrique de Faïences de Saint Servais, précise «que dans une montagne faisant partie des terrains communaux de Saint-Servais se trouve une carrière ouverte dans laquelle, depuis un temps immémorial, chacun a toujours pût, sans rien payer à personne, tirer des pierres pour bâtir dans la commune ».

1430  
 N. 3467  
 Au Citoyen Pérès, Préfet du  
 Département de Sambre et Meuse  
 Demeurant à St Servais  
 d'explorer les pierres  
 exploitées dans une carrière  
 à St Servais  
 Citoyen à Préfet !

Le Citoyen Directeur de la fabrique  
 de faïence, située à St Servais  
 le 14 Germinal, a l'honneur de vous  
 adresser par le présent  
 un exposé que dans une montagne  
 dite de moulin, faisant partie des  
 terrains communaux de St Servais  
 il y a une carrière ouverte,  
 dans laquelle, depuis un temps  
 immémorial, chacun a toujours  
 pû, sans rien payer à personne,  
 tirer des pierres pour bâtir dans  
 la commune, ainsi qu'il est de  
 notoriété publique et qu'il faut  
 de la déclaration jointe.

Le Citoyen Directeur est obligé de constater  
 au vu du log du ruisseau de  
 St Servais, vis-à-vis du moulin  
 de la fabrique, sur absolument  
 nécessaire et pour empêcher l'  
 éboulement des terres et pour  
 procurer le libre cours du ruisseau.

La présente réclamation  
 sera communiquée à l'ajusteur  
 mettet qui est mis à  
 l'ajusteur des connaissances  
 des ouvrages que les  
 préfets ont à exécuter  
 de faire exécuter et vis-à-vis  
 de la fabrique de faïence  
 qui se trouve à St Servais

Pérès

A partir de 1850, l'exploitation commerciale des roches calcaires par des propriétaires débuta à Saint-Servais. Vers la fin du XIXe siècle, la « *S.A. RHODEBY* » fut créée par la fusion des exploitations « *RHODIUS & DEBY* », afin d'ouvrir à une exploitation industrielle cette colline en friche. Cette carrière fut établie dans un affleurement du calcaire carbonifère, dont les bancs situés au voisinage de la surface étaient très fissurés et n'étaient susceptibles que de donner de la pierre à chaux ; les bancs inférieurs étaient aptes à fournir des pierres de taille. Lorsque le 2 décembre 1899, conformément à l'AR du 16 janvier 1899, cette exploitation fut déclarée, elle comptait 16 ouvriers. Le front d'exploitation avait une longueur de 30 à 35 m, et l'abatage se faisait à la main en montant par un seul gradin, comprenant plusieurs bancs ayant au total 10 à 12 m d'épaisseur. La poudre n'était utilisée que pour l'amorçage des bancs.

Plus à l'ouest, la « *Carrière DOHET* » encore exploitée par son propriétaire, n'était pas encore déclarée, lors du passage de l'Ingénieur des mines Léopold Claude, le 23 mai 1901. Elle le sera le 13 juin 1901. L'abatage se faisait également à la main, selon le mode d'exploitation pratiquée depuis toujours, avec un effectif de 13 ouvriers, la poudre n'étant utilisée que pour le débitage des gros blocs. Quant à la « *Carrière HOSSELET* », celle située encore plus à l'ouest, elle était inactive à cette date.

Le 18 octobre 1901, la « *S. A. RHODEBY* » devint la « *S. A. des Carrières & Fours à Chaux d'Asty-Moulin* ». Son siège social fut fixé au n° 24 du Bd d'Omalius à Namur. Durant la Grande Guerre, son Conseil d'Administration du 16 mars 1917 décida la reprise de ses activités, afin de « *fournir à l'Usine d'Aumetz la Paix des offres pour la fourniture de chaux* ». L'autorisation de la remise en activité de l'exploitation sollicitée le 19 mars auprès des Autorités allemandes fut rapidement accordée par la « *Deutsche Bergverwaltung* », installée au n° 30 du Quai de Brabant à Charleroi et, dès ce moment, les livraisons de chaux furent acheminées par rail jusqu'aux Aciéries Thyssen de Differdange et d'Aumetz.

L'exploitation des carrières continua durant l'entre deux guerres dans les carrières de *l'Union* et *d'Asty-Moulin*. En plus de la chaux grasse destinée aux aciéries, à l'agriculture, à la construction et aux papeteries, elles fournissaient des moellons à bâtir et des pierrailles concassées.

En 1928, la *Carrière de l'UNION* était exploitée sur deux étages par 36 ouvriers ; l'un au niveau de la route, l'autre au niveau du chargement des 4 fours à chaux desservis par des wagonnets acheminés sur des voies horizontales. Cette carrière disposait de 2 fours à chaux de 7,50 de hauteur et de 7 m de diamètre, mis en service le 16 avril 1920, et capables de fournir journalièrement 50 à 60 tonnes de chaux. Une cabine haute tension, alimentée sous 6.500 volts, fournissait l'énergie électrique via un transformateur 6.500 V / 220 V de 100 Kva.

A cette même époque, la *Carrière d'ASTY-MOULIN*, située à 250 m à l'est de celle de l'Union, comportait déjà un premier étage d'exploitation (Chantier II), dont le front se trouvait vers le nord, dans le prolongement des deux autres étages, mais à 8 m sous le niveau de la rue de l'Industrie, tandis que le chantier II était ouvert au niveau de celle-ci et le chantier III à 12 m plus haut. Au chantier I, les parois sont hautes de 45 à 50 m ; au III, elles atteignent encore environ 35 m. Les pierres étaient abattues au moyen de mines verticales profondes de 5 à 6 m. creusées au marteau-piqueur et chargées de poudre noire. La charge finale d'un certain nombre de mines qui exploseront ensemble comporte environ 50 à 60 kg de poudre. Les fours à chaux étaient au nombre de 4. Les deux premiers avaient une capacité de 110 m<sup>3</sup> chacun et pouvaient produire journalièrement 25 tonnes de chaux par four ; les deux derniers

avaient chacun une capacité de 210 m<sup>3</sup> et pouvaient produire journalièrement chacun 50 à 60 tonnes. La production journalière avoisinait seulement les 130 tonnes, suite à la crise économique qui s'annonçait dans le secteur industriel. Le personnel s'élevait encore en 1931 à 46 ouvriers. Depuis le 2 juin 1931, l'énergie électrique était fournie en haute tension par la « Régionale » par un transformateur triphasé de 53 Kva (6.500 V / 220 V.)

Le 20 novembre 1937, la S.A. de la « *Compagnie Industrielle et Financière RHODEBY* » regroupa les trois carrières établies au lieu dit « Asty-Moulin » à Saint-Servais. Il s'agissait des carrières s'étendant sur plus de 600 mètres au bord de la rue de l'Industrie, c'est-à-dire lesdites :

- Carrières et Fours à chaux d'Asty-Moulin (7 ha, 64 a et 82 ca) ;
- Carrières et Fours à chaux de l'Union (2 ha, 66 a et 6 ca) ;
- Carrières et Fours à chaux Sépulchre & Cie (3 ha, 50 a).

Au total, la nouvelle société s'étendait sur 13 ha, 80 a. et 88 ca, avec cette particularité que les deux derniers sièges comportaient certains terrains appartenant à la commune de Saint-Servais qui en avait cédé l'exploitation. La direction de l'ensemble des trois sièges était assurée par son Directeur Arthur Lempereur, résidant 11, chaussée de Waterloo à Namur.

Cette exploitation se faisait à flanc de coteau par les procédés pratiqués dans toutes les carrières à pierres à chaux. Elle était limitée en profondeur à la côte + 70 mètres, où l'eau apparaissait, et en hauteur à + 145 mètres, l'altitude du sommet. L'ensemble des fronts formait un vaste anticlinal très surbaissé avec une couche de couverture d'environ un mètre d'argile et des bancs régulièrement inclinés vers le Sud à 30° – 40°. Ces bancs de calcaire donnaient une bonne chaux acceptée à la fois par la sidérurgie et l'agriculture.

Juste avant la dernière guerre, au siège d'Asty-Moulin, le rocher était attaqué à 3 niveaux correspondant approximativement aux cotes + 87 m, + 94 m et + 108 m ; la crête du front y atteignait celle de + 145 m. Au siège de l'Union, on travaillait également sur 3 niveaux correspondant aux cotes + 86 m, + 92 m et +106 m ; la crête du rocher se situant à + 140 m – 142 m. Au siège Sépulchre, inactif depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1936, on distinguait 2 étages situés à + 86 m et + 106 m. A cette époque, les estimations du volume des roches encore exploitables s'élevaient successivement pour chacun des sièges à 1.220.000 m<sup>3</sup>, 840.000 m<sup>3</sup> et 440.000 m<sup>3</sup>, soit à un total de 2.500.000 m<sup>3</sup>, ce qui correspondait à la fabrication de 2.000.000 tonnes de chaux, durant une quarantaine d'années.

Le siège d'Asty-Moulin disposait de quatre fours à calciner d'un type moderne, dont deux relativement neufs (1932), pouvant produire 160 à 170 tonnes de chaux par jour ; à l'Union, il n'y en avait que deux, mais très modernes qui pouvaient donner journalièrement 120 à 130 tonnes et au siège Sépulchre, un ancien et deux modernes qui pouvaient assurer une production journalière de 150 tonnes. Avec 55 ouvriers et 4 marteaux-piqueurs en activité, le 1<sup>er</sup> siège avait produit en 1936 : 19.640 tonnes de chaux, et en 1937 : 27.300 tonnes. Le 2<sup>e</sup> siège, avec 41 ouvriers et 4 marteaux-piqueurs, avait produit en 1937, l'année de sa remise en exploitation, 21.070 tonnes de chaux ainsi que 2.260 m<sup>3</sup> de moellons. Le 3<sup>e</sup> siège avait produit avant sa fermeture, pour les 9 premiers mois de 1936, avec 3 marteaux-piqueur : 4.900 tonnes de chaux.

Les trois exploitations étaient raccordées par des réseaux ferrés à grande section à la gare de Saint-Servais. Celle d'Asty-Moulin par l'intermédiaire des Etablissements Davreux-Collard ; les deux autre directement. La manutention des wagons était assurée par une locomotive appartenant à la Société. Construite en 1923 par les Ateliers J. Cockerill, sa chaudière était

timbrée à 12 Kg et la surface de chauffe du foyer avait une surface de 25 m<sup>2</sup>. Pour les transports sur chantier, le siège d'Asty-Moulin disposait de 22 wagonnets Decauville à benne basculante d'une capacité d'un m<sup>3</sup> circulant sur 9 voies ferrées desservant 18 casseurs et de 6 wagonnets du même type d'une capacité de ¾ de m<sup>3</sup>, réservés à la manutention du charbon. Les wagonnets étaient mus par des « chaînes flottantes ». Le siège de l'Union disposait de 20 wagonnets Decauville de 750 litres et d'un monte-charge à charbon.

Lorsque survint la Seconde Guerre, en mai 1940, l'exploitation des carrières fut arrêtée jusque la fin septembre 1942. A cette date, « *Les Carrières & Fours à chaux d'Asty-Moulin* », successeur de « Rhodeby » furent remises en activité sous le contrôle de l'occupant. Seul un étage, du siège d'Asty-Moulin fut réactivé. Il en comprenait trois : l'un de défoncement par rapport à la rue de l'Industrie qui restera inexploité ; l'autre au niveau de l'entrée de la carrière et un troisième à environ 10 m de hauteur. C'est ce dernier, celui situé au niveau des gueulards des fours à chaux, qui fut seul réactivé, ainsi qu'un des quatre fours à calciner. On débita les éboulis du *grand éboulement* survenu le 26 mars 1938, qui avaient été abandonnés dans la partie nord-ouest. Le Directeur Lempereur, le Contremaître Frère et 46 ouvriers retrouvèrent ainsi du travail. Le personnel recevait de la soupe à midi.

Le dépôt des explosifs ayant été mis hors d'usage « *en raison des circonstances* », les explosifs (22 kg de poudre, 23 cartouches de « Sabilite » et 104 détonateurs), étaient enfermés dans les sous-sols de l'atelier, le Contremaître ayant refusé de détenir le dépôt à son domicile, fixé dans une des habitations attenantes à la carrière. L'allumage des explosifs se faisait à la mèche.

Dès le début de novembre 1942, le siège de l'Union fut également réactivé avec une redistribution des ouvriers. De 46 on passa à 39 hommes au siège d'Asty-Moulin, tandis que l'effectif du Siège de l'Union s'éleva à 43 ouvriers, dont 15 casseurs, 2 foreurs et 1 mineur. Le travail se concentra également au début de la reprise des activités, sur le massif constitué par les éboulis du glissement survenu le 26 mars 1938. Les casseurs débitaient les gros blocs gisant sur l'étage de 100 m de longueur, situé au niveau des gueulards des fours à chaux.

Ensuite les travaux d'extraction des roches et de production de la chaux grasse furent poursuivis sur les deux sièges, jusqu'à la fin août 1944. Mais dès la libération, le patrimoine de la S.A. des « *Carrières & Fours à chaux d'Asty-Moulin* », successeur de « Rhodeby », furent mises sous séquestre de plein droit, en vertu des dispositions de l'Arrêté-loi du Conseil des Ministres siégeant en exil, le 23 août 1944 (MB publié à Londres le 4 septembre 1944).

Une nouvelle société fut constituée le 17 janvier 1949 par acte passé devant le Notaire Raoul Nols en son étude de Berchem Ste-Agathe (MB du 11 février 1949). Elle fut baptisée « *Société Nouvelle des Carrières et Fours à chaux d'Asty-Moulin* ». Le Président de la nouvelle S.A., Rudolph Bracke, désigna comme Administrateur-délégué, l'ancien Directeur Arthur Lempereur. Le siège social fut établi au n° 20 de la rue de l'Industrie à Saint-Servais. La société était propriétaire d'environ 22 ha de terrains d'un seul bloc s'étendant sur les Communes de Saint-Servais et de Vedrin, ainsi que 9 fours à chaux, dont 6 furent remis en activité, l'exploitation du siège Sépulchre étant arrêtée définitivement. Elle disposait d'une force motrice de 11 moteurs électriques développant une puissance de 106 Kw.

Au siège d'Asty-Moulin, l'exploitation fut reprise sur les 2 étages situés au-dessus et en dessous de l'étage des fours. Au troisième étage, desservi par un double faisceau de 3 voies Decauville, on attaqua en direction du Nord, le rocher haut d'environ 35 m, tandis que dans

l'excavation du 1<sup>er</sup> étage l'attaque de la roche s'effectuait en direction de l'est. Au siège de l'Union, l'exploitation se concentra à l'étage supérieur, où la paroi haute de 30 m était attaquée à 7 endroits différents desservis par un faisceau à 6 voies Decauville, dont le tronc se dirigeait vers les fours à chaux. L'abattage se faisait à l'explosif (poudre noire et explosifs brisants), puis les produits étaient amenés aux gueulards des fours, la chaux étant vidée par le dessous. En 1950, au siège d'Asty-Moulin on mit en service à côté de ses 4 fours à calciner une installation de broyage et d'ensachage de la chaux.

Durant l'année 1950, l'exploitation des 2 sièges occupa 58 ouvriers en moyenne, qui produisirent 30.406 tonnes de chaux en roche, 3.083 tonnes de cendrées de chaux et 1.891 tonnes de moellons et concassés. Par la suite l'effectif fut porté à une centaine d'ouvriers et la production journalière à près de 240 tonnes de chaux.

Jusqu'en 1951, il n'existait pas de liaison ferrée directe entre les 2 sièges d'exploitation en service au sein de la « *Société Nouvelle des Carrières et Fours à Chaux d'Asty-Moulin* ». Les deux exploitations subsistantes étaient cependant raccordées par des réseaux ferrés à grande section à la gare de Saint-Servais. Le siège d'Asty-Moulin l'était depuis 1907, mais seulement par l'intermédiaire des Etablissements Davreux-Collard, alors que le siège de l'Union disposait d'une liaison directe depuis 1908. La traction des wagons du chemin de fer s'effectuait depuis cette époque, sur ces deux raccordements par une locomotive de la Firme Davreux-Collard, moyennant le paiement d'une redevance non indexée. Il en résultait pour le siège d'Asty-Moulin, qu'une redevance fixée à 143,75 francs devait être réglée à la Firme Davreux-Collard pour l'acheminement de chaque wagon amené ou retiré au pied des fours à chaux. Les négociations pour en relever le montant échouèrent et le 4 janvier 1951, la firme Davreux-Collard mettait fin à cette ancienne convention, moyennant un préavis de trois mois : « *A partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, vous ne pourrez plus compter, ni sur notre matériel, ni sur le passage de notre propriété* »..

En mars 1951, les travaux de l'interconnexion des réseaux ferrés à grande section des deux sièges en exploitation débutèrent. Ils aboutirent à la pose d'une voie de communication intérieure à écartement normal (1,435 m), qui fut implantée sur le terrain des carrières et en bordure de la rue de l'Industrie. Cette initiative permit de supprimer l'un des deux passages à niveau qui entravaient le trafic routier, mais elle renforça la circulation ferroviaire sur le second, ce qui ne simplifiait rien pour les usagers de la rue.

Mais les riverains des carrières devaient connaître à nouveau bien d'autres ennuis ... Le 9 novembre 1951, la « *Société Nouvelle des Produits Emaillés & Etamés* » de Saint-Servais adressa au Directeur de l'Administration des Mines, rue Blondeau à Namur une première réclamation à charge de la carrière à ciel ouvert exploitée dans son voisinage. « *Notre usine étant voisine des Carrières d'Asty-Moulin qui utilise des explosifs, nous avons eu fréquemment à déplorer des chutes de pierres sur nos toitures et nos cours. Ceci occasionne des dégâts matériels dont la carrière nous dédommage chaque fois. Cependant, il existe en plus un danger pour notre personnel...* ». Une seconde lettre datée du 21 novembre précisa que « *Aujourd'hui, nous avons constaté 3 fois encore de telles chutes. Nous insistons sur le danger que cela présente pour notre personnel s'élevant à 173 personnes* ». L'enquête ouverte par l'administration signala que la carrière litigieuse présentait de multiples fronts de travail, dont l'un d'entre eux d'une hauteur approximative de 10 m, progressait vers le sud, en se rapprochant de l'usine des produits émaillés, dont il n'est distant en contrebas que de 30 m. Les mines d'abattage d'une profondeur de 3 m, étaient chargées de 25 à 50 kg de poudre noire. Et le remède qui sera appliqué, consistera à recouvrir les mines par des bâches hors d'usage servant normalement à recouvrir les wagons de chaux et à les lester avec des traverses

du chemin de fer. Cette précaution produisit ses effets, en améliorant grandement la situation, pour un certain temps du moins...

En 1953, au siège de l'Union, le front d'abattage s'étendait sur une longueur de 150 m, mais l'exploitation se révélait de plus en plus dangereuse, suite au danger d'éboulement. Au moment du dégel, deux ouvriers se tenaient en retrait et observaient la paroi haute de 20 m, afin d'avertir les casseurs des chutes de pierres. On y abattait toujours les pierres éboulées en 1946, lors d'un glissement massif qui s'était produit sur une longueur de 75 m. Au siège d'Asty-Moulin, alors que le front d'abattage en sa partie nord était éloigné de la rue de l'Industrie de 300 m, pour des raisons de création d'un niveau de roulage, l'excavation avait été orienté sur l'est où un surplomb dangereux sera abattu à l'explosif.

Au niveau des conditions du travail:

- l'horaire de travail était fixé de 8.00 h à 12.00 h et de 12.30 h à 16.30 h. On ne prestait pas d'heures supplémentaires à l'extraction, sauf certains dimanches qui étaient consacrés au peignage des rochers.
- les tirs de mines d'abattage à la poudre noire se pratiquaient enfin avec une mise à feu électrique ; par contre les pétards étaient toujours tirés par une mise à feu pyrotechnique d'explosifs brisants, les mèches et détonateurs étant sertis à la pince. Les boutefeux se déplaçaient avec à leur cou, une guirlande de détonateurs sertis dans leur bout de mèche. Généralement à 12.00 h ou à 16.30 h, le son d'une trompe annonçait une mise à feu ; alors la rue de l'Industrie était barrée par des factionnaires tandis que le personnel se mettait à l'abri.
- le cassage des pierres s'effectuait au marteau. Très peu d'ouvriers acceptaient le port de lunettes de sécurité. Le triage des pierres s'effectuait à la fourche. Au siège d'Asty-Moulin, le chargement des pierres s'effectuait à la main dans des wagonnets d'une capacité d'un m<sup>3</sup> et à celui de l'Union dans des camions bennes de 2.500 kg, en attendant l'arrivée de pelles mécaniques. La mise en terril des déchets s'effectuait en contrebas des fonds des 2 sièges d'exploitation, avec le même matériel que pour l'alimentation des fours à chaux..
- le défournement de la chaux s'effectuait à la main ; et ce travail était pénible, spécialement à la gueule arrière des fours au fond du couloir sous le massif. Le personnel y travaillant était protégé contre la poussière de chaux, par le port d'un masque en éponge caoutchouté, qui, par suite de la transpiration, occasionnait la brûlure de la peau sur tout le pourtour de l'application..
- quant au « Comité de Sécurité et d'Hygiène » régulièrement composé, mais qui ne disposait même pas du Règlement Général sur la protection du Travail (MB du 03.04.1946), ni même du règlement d'emploi des explosifs (MB du 17 juin 1949), il ne se réunissait jamais...

A partir de 1955, du fait de la limitation de la progression du front nord où l'on venait de toucher à son pied un banc de grès, et de la reprise de la progression du front d'exploitation vers l'est, les riverains du siège d'Asty-Moulin sont amenés à se plaindre de plus en plus fréquemment des méfaits de leur exploitation. Au fil des ans, les tirs s'étaient rapprochés de la « Maison Leblanc » qui surplombait de ce côté la carrière de 40 m. Ils n'en étaient plus séparés que de 100 m. C'est ainsi que le 15 septembre 1955, une véritable rafale de pierres se serait abattue sur le toit en tuiles et aux alentours de la dite maison. Au mois de mai 1956, le front actif de la carrière ne se trouvait plus qu'à 50 m de l'angle du bâtiment Leblanc. Après la fissuration de la façade sud de cette bâtisse, les réclamations fusèrent jusqu'au Ministère

des Affaires Economiques. On se plaignait surtout aux abords de la rue du Réservoir, des vibrations occasionnées par le tir des mines.

Après la nomination du nouveau Directeur, l'Ingénieur en Chef Radermecker, toute l'exploitation des carrières fut rationalisée. En 1956, seuls les 4 fours à chaux du siège d'Asty-Moulin étaient encore en activité. Ils produisaient 230 tonnes de chaux par jour. Une cheminée plongeante munie d'un ventilateur à tirage induit équipait chaque four, ce qui éliminait pratiquement la fumée au niveau de la plate-forme de chargement, où les wagonnets et les camions bennes venaient se déverser dans les gueulards. Le tirage naturel des cheminées traversant le massif des fours servant à la ventilation de la plate-forme de défournement était actif et peu de poussières s'y propageaient. Néanmoins, dès cette année, on mit en service une installation de défournement automatique ce qui réduisit le personnel à cet endroit à 3 ouvriers. Dans un nouveau bâtiment accolé à la batterie des fours, une installation automatisée d'hydratation des cendrées de chaux fut également mise en service. Deux ouvriers étaient occupés dans cette installation, où ne se dégageaient pratiquement pas de poussières, pour l'ensachage à dosage automatique du contenu des sacs et pour le chargement des wagons du chemin de fer. Pour alimenter en énergie toutes ces nouvelles installations, une nouvelle cabine de transformation haute tension (12.000 V / 220 V) fut construite. Pour garer la locomotive Diesel récemment acquise, une remise fut également construite. En 1962, viendront encore s'ajouter aux installations existantes une installation de concassage et de triage des pierres (53 Kw) complétée par 4 silos métalliques servant au stockage des pierres, deux silos métalliques pour le stockage des pierres destinées à la fabrication de la chaux en roche et un vaste et moderne atelier de réparation.

Les réclamations contre les nuisances du maintien de l'exploitation des carrières ne s'amenuisèrent pas au fil du temps. Bien au contraire, elles affluèrent sous forme de lettres collectives d'habitants de Saint-Servais jusqu'y compris la rue Saint-Donat, mais également du haut de Bomel. C'est ainsi qu'un délégué de l'Administration des Mines s'invita en observateur à un « tir en masse » exécutée le 16 avril 1963, à 16 heures dans le chantier en défoncement. La roche, à une hauteur de 11 m, avait été percée par 56 trous verticaux distant de 1,20 m. La charge comportait 70 kg de dynamite, 220 kg d'Alsilite en cartouche et 72 kg d'Alsilite en grains, soit un total de 362 kg d'explosif. L'amorçage comportait 2 fois 19 détonateurs à micro-retards, numérotés de 0 à 18 ainsi que 550 m de cordon détonant. La mise à feu réussit parfaitement et produisit environ 3.000 tonnes de pierres. L'ingénieur délégué s'en retourna parfaitement rassuré : *« Il n'y eut pratiquement pas de projection et il eut l'impression qu'à 100 m de l'explosion, là où il se trouvait, il n'y eut pas de vibration dans le sol »*... L'avis de ce fonctionnaire de passage, qui venait d'assister à une opération particulièrement bien soignée, n'était évidemment pas conforme à l'avis des plaignants, surtout quand ceux-ci devaient faire procéder à des réparations de toiture ou au remplacement de vitres. Mais à chacun sa vérité !

En 1965, le site n'était plus exploité que sur le siège d'Asty-Moulin, où deux fronts subsistaient ; l'un de 150 m de long et de 45 m d'hauteur à l'est et un second de 80 m de long et de 10 m de hauteur à l'ouest. L'évacuation des produits ( 450 tonnes par jour de pierres concassées) s'effectuait par camions. Le personnel occupé était ramené à 33 ouvriers et 3 employés. Enfin, le « Comité de Sécurité et d'Hygiène » se réunissait mensuellement et les ouvriers portaient des casques de protection et des chaussures de travail à bouts renforcés d'acier. Le vestiaire et le réfectoire étaient dans un état de propreté très satisfaisant. Un électricien étranger à la société visitait les installations électriques chaque mois.



La même année, l' « Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire » s'informait du développement du site des carrières dans le cadre du plan d'urbanisation de la commune de Vedrin. Il en résulta selon un rapport dressé le 3 mars 1965, que :

- il existe au nord de l'exploitation des pierres à chaux, un gisement de dolomie s'étendant sur deux parcelles cadastrales, dont l'une appartient à des Administrateurs de la Société Nouvelle des Carrières et Fours à Chaux d'Asty-Moulin.
- dans l'état actuel des choses, rien n'indique qu'elles seraient industriellement exploitables
- l'exploitation des parcelles situées à l'est de l'exploitation actuelle n'est pas appelée à s'étendre.

Alors que la Société ne produisait déjà plus de chaux de 1964, mais se contentait de traiter de la chaux venant de l'extérieur, le 21 décembre 1968, le Bourgmestre de la Commune de Saint-Servais intervint, suite à la pression des riverains de la carrière d'Asty-Moulin, dont l'urbanisation se développait à ses abords. Il s'agissait de mieux contrôler le tir des mines, les émanations de poussières qui s'infiltraient dans les maisons, la lutte contre le bruit et enfin les chargements des camions, qui semaient une partie de leur chargement sur la voie publique. Il s'agissait également de conserver la beauté des paysages. Il en résulta de nouvelles enquêtes qui ne résolurent que bien peu de chose. Il fut précisé par exemple, que « *la consommation de 70 à 85 tonnes d'explosif pour faire sauter une tonne de pierres n'avait rien d'excessif (...)* Quant aux secousses provoquées à un immeuble par le tir des mines, elles pourraient nécessiter un nouvel examen ».

Le 5 août 1969, l'Ingénieur en Chef Directeur des Mines écrivit au Directeur de la carrière d'Asty-Moulin pour lui signaler qu'il avait été saisi de nombreuses plaintes émanant de nombreux habitants de la rue de l'Industrie et de la rue des carrières à Saint-Servais. Il prenait bonne note pour l'essentiel, que les tirs de mine ne dépasseront pas une charge globale de 200 kg d'explosifs, avec une charge par temps de 40 kg et une consommation maximum de 100 gr par tonne abattue. Quant aux installations de concassage, il convenait de surveiller que soit efficace l'humidification des produits lors de leur entrée dans le granulateur à mâchoires.

Lors de la dernière inspection qui se déroula le 21 février 1975, on en était à des tirs de masse avec des charges de 200 à 300 kg d'explosifs. Les abattages se développaient encore sur deux étages, mais uniquement du côté de l'est. Sur l'étage inférieur, le front d'attaque avait une longueur de 30 m et une hauteur de 18 m ; sur l'étage supérieur, une longueur de 120 m et une hauteur de 20 à 38 m. Le dépôt d'explosifs était toujours en activité, sous un régime spécial. Il se situait sur les hauteurs séparant les sièges de l'Union et d'Asty-Moulin. La chaux ne se produisait plus sur place, mais était ramenée par camions, pour être traitée à Asty-Moulin. Les 4 fours à chaux, inactifs depuis 1964, servaient de lieu de stockage, lorsque fonctionnaient les installations d'hydratation de la chaux, qui n'étaient plus actives depuis 3 ans. Un trommel permettait de produire des granulations de 0/63, 63/100 et 100/200. Deux cabines à haute-tension 11.000 V/220 V fournissaient l'énergie électrique. L'entretien et les travaux d'électricité avaient été confiés aux Ets Antoine à Jambes. La production en 1974 s'était élevée à 123.293 tonnes, tandis que le personnel avait été réduit à 2 employés et 15 ouvriers.

Au 31 décembre de cette année 1975, la « Société Nouvelle des Carrières et Fours à chaux d'Asty-Moulin » cessa définitivement ses activités, à la très grande satisfaction des riverains, y compris des habitants du Haut de Bomel, pour qui s'annonçait enfin une période de quiétude. Les sièges abandonnés des carrières d'Asty-Moulin redevinrent une zone naturelle, de plus en

plus fréquentée, à laquelle s'intéresse depuis déjà un certain temps, non seulement la ville de Namur, mais aussi « *Natura 2000* », cette organisation européenne qui a pour mission la sauvegarde des sites naturels d'intérêt public !

Aujourd'hui, les carrières d'Asty Moulin sont un lieu de promenade très agréable, malgré quelques endroits qui servent de dépotoir... N'hésitez pas à vous y promener ! La Ville a édité une brochure "*Les anciennes carrières d'Asty Moulin. Carnet de route du petit botaniste.*", disponible à l'hôtel de Ville, échevinat de l'Environnement.

Eugène Herman

© Comité de quartier de Bomel, avril 2006

Reproduction autorisée en citant la source

